

**COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET**  
**Réunion n° 2 du 21 juin 2018**  
**Siège de la Fédération Française d'Athlétisme**

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Présidence</b> | Solange CARFANTAN  |
| <b>Présents</b>   | Christian DUPOUX, Chantal FERRARI, Bertrand LEGER,<br>Gilbert MARCY, Éric RAUL |
| <b>Assistent</b>  | Christophe GARNIER, Hervé RACT-MADOUX  |
| <b>Excusés</b>    | Alban BESOMBES, Jean THOMAS, Valérie SAILLANT,<br>Cécile VEYRIER               |

- Début de la réunion à 10h15 -

Solange CARFANTAN souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et tout particulièrement à Chantal FERRARI, nouveau membre de la CFB.

En cours de séance, nous avons accueilli Christophe GARNIER, nouveau Directeur Financier.

## **1 – Dépouillement et examen des documents financiers des Ligues au 31 décembre 2017**

Il a été examiné 14 dossiers financiers des Ligues arrêtés au 31 décembre 2017. A noter que 8 ligues/Territoires/ n'ont pas transmis leurs documents qui n'ont donc pas pu faire l'objet de dépouillement (COR - C-T - GUY- MAY - N-C – P-F – REU – W-F).

Sur les 14 dossiers examinés, 4 Ligues ont transmis uniquement les comptes de Bilan et de compte de Résultat, sans copie des annexes, ce qui n'a pas permis d'apporter les précisions souhaitées.

Il a été constaté que :

- tous les documents n'avaient pas la même présentation comptable, certains ayant même une présentation éloignée de celle généralement admise, ne permettant pas une recherche immédiate des informations ;
- certains documents n'ont pas fait l'objet d'un examen par un Commissaire aux Comptes ;
- certains enregistrements ne font pas l'objet d'un même traitement de numérotation du plan comptable (ex. licences, subvention, partenariat) et ainsi les mêmes opérations peuvent se situer dans des comptes différents ;

- certaines Ligues, lors de la perception du produit des licences, font figurer :
  - o en produits : la totalité du montant perçu, y compris la part fédérale ;
  - o en charges : le reversement à la FFA ou aux Comités Départementaux ;
  - o en conséquence, la part Ligue nette n'est pas toujours apparente.

*Le traitement comptable du produit des licences, et de la part des Ligues, mériterait une meilleure définition comptable uniforme pour toutes les Ligues :*

- de même, le traitement comptable des subventions publiques mériterait une plus grande cohérence ; certaines Ligues appliquent le régime des fonds dédiés à fin d'exercice ;
- les excédents temporaires de trésorerie font l'objet de placements financiers (valeurs mobilières de placement, notamment) dont il n'a pas été possible d'apprécier la disponibilité immédiate, et ont donc fait hésiter pour déterminer le degré de liquidité.

Les remarques formulées ci-dessus ne permettent pas (encore) de présenter un document de synthèse avec des éléments homogènes. Aussi, les ratios présentés doivent-ils être interprétés avec la prudence qui convient.

- ⇒ Envisager rapidement un plan comptable qui puisse servir de référence à l'ensemble des Ligues, avec une nomenclature identique. Cela permettrait de retrouver les mêmes choses dans les mêmes comptes et, ainsi, rendre le tableau de synthèse plus homogène, avec des ratios qui soient réellement exploitables et comparables.

## **2 – Aides fédérales versées depuis le début de l'année**

- aides aux déplacements des clubs hiver 2018 :

Championnats de France CA/JU en salle,

Championnats de France Elite en salle,

Championnats de France de cross-country,

Championnats de France Epreuves combinées et marche en salle,

Championnats de France des Lancers longs,

Challenge cross ;

- aide fédérale et mutualisation interclubs seniors ;
- aide fédérale déplacement au Congrès de Lyon.

Révision du tableau de répartition des tâches pour fin 2018 entre les membres de la CFB, modifications d'affectations, en particulier sur le calcul des aides aux clubs et des formations.

### **3 - Rapport des déplacements**

- Christian DUPOUX : déplacement à Madrid.

Très bonne prestation de nos athlètes, dans une ambiance propice aux résultats. Un grand bravo à l'encadrement et aux athlètes.

- Le Délégué Financier : en 2014, le Bureau Fédéral avait décidé de limiter les déplacements des délégués financiers suivant le nombre de personnes (athlètes et encadrement) se déplaçant avec les Equipes de France.

Lorsqu'il n'y a pas de délégué financier, les documents ne sont pas toujours distribués ni commentés. Par conséquent, les membres de la CFB proposent d'adresser les documents financiers permettant les remboursements, à l'ensemble de la délégation, au vu de la liste établie par la DTN.

### **4 – Aide financière à la FFA**

Remerciements aux Ligues de Nouvelle-Aquitaine et Ile de France pour l'avance de trésorerie faite à la Fédération durant la période difficile de mai à septembre. Ces sommes sont à considérer comme des avances sur les montants des licences de septembre à verser dès le 15 septembre.

Cette situation découle d'un manque récurrent de fonds propres.

### **5 - Travaux prochains**

- Mise à jour des circulaires financières fédérales.
- Tableau récapitulatif des tarifs licences 2018/2019 : examen des tarifs des Ligues, Comités et Clubs.
- Analyse des circulaires financières des Ligues.

### **7 - Prochaine réunion**

Compte-tenu des restrictions financières, la CFB va diminuer le nombre de ses réunions. En conséquence, la prochaine réunion devrait donc avoir lieu en octobre ou novembre 2018.

*- Séance levée à 13h15 -*

Secrétaire CFB  
Christian DUPOUX

Présidente CFB  
Solange CARFANTAN

